



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

RER

Question écrite n° 92040

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur le prolongement du RER E jusqu'à Mantes-la-Jolie. Il souhaiterait connaître l'état actuel du projet ainsi que les investissements que consentira l'État.

Texte de la réponse

Le projet éole de prolongement du RER E à l'ouest de La Défense consiste à relier la gare Haussmann-Saint-Lazare à Mantes-la-Jolie, en passant par le secteur de La Défense. Au-delà de la nécessité de relier ces deux territoires, ainsi que les pôles économiques de l'Est et de l'Ouest, il a également pour objectif de remédier à la saturation de la ligne A du RER. Ce prolongement nécessitera la construction de nouvelles infrastructures souterraines, avec la création de nouvelles gares, en fonction du tracé qui sera finalement retenu. Trois tracés différents sont à l'étude, deux d'entre eux prévoient la création d'une gare dans Paris intra-muros qui serait implantée soit à la Porte Maillot, soit à la Porte de Clichy. Le projet a été soumis au débat public en Île-de-France. Onze réunions publiques se sont tenues entre le 1er octobre et le 19 décembre 2010. Elles ont permis de présenter aux Franciliens le projet, ses objectifs et ses caractéristiques. La synthèse des débats sera rendue publique en février 2011. Réseau ferré de France et le Syndicat des transports d'Île-de-France disposeront ensuite de trois mois pour indiquer la suite qu'ils vont donner au projet, dont la mise en service est prévue en 2020. Comme le souligne le dossier de débat public, le coût du projet est évalué entre 2,2 et 2,8 MdEUR ; un éventail d'options assez large est ouvert, en particulier le recours à un tunnel simple ou à un tunnel double, et la création éventuelle d'une gare entre Saint-Lazare et La Défense. Le financement du prolongement du RER E à l'ouest de La Défense fera l'objet d'un accord au stade de l'avant-projet. Les financeurs potentiels sont l'État, la région Île-de-France ainsi que les départements traversés par la future ligne. Le financement des études a, d'ores et déjà, été assumé à parité par la région et l'État au titre du contrat de projets État - région 2007-2013.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92040

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2010, page 11583

Réponse publiée le : 25 janvier 2011, page 755